
Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie

(Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)

Modification du ...

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)
arrête:*

I

L'annexe 3 («liste des analyses») de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins¹ est modifiée comme suit².

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} septembre 2013.

...

Département fédéral de l'intérieur:
Alain Berset

¹ RS 832.112.31

² Non publiée au RO (art. 28). La modification peut être consultée sur le site www.bag.admin.ch > Thèmes > Assurance-maladie > Tarifs et prix > Liste des analyses.